

Tissus et Nouveautés

(TISSUES & DRY GOODS)

REVUE MENSUELLE

Publié par La Compagnie de Publications des Marchands Détaillants du Canada, Limitée, 42 Place Jacques-Cartier, Montréal. Téléphone Main 557. Boîte de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis \$1.00, strictement payable d'avance; France et Union Postale, 2.00 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé à moins d'en avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit, adressé au bureau même du Journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérages et l'année en cours ne sont pas payés. Adresser toutes communications simplement comme suit : **TISSUS ET NOUVEAUTÉS, MONTREAL CAN.**

Vol. XI

MONTREAL, FEVRIER

No 2

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL

Assemblée générale

Le nouveau conseil

Le 10 février, à la Chambre de Commerce, il a été procédé à l'installation du nouveau Président, M. O. S. Perrault et à celle du nouveau Conseil.

Les conseillers élus pour l'année courante sont :

MM. Narcisse Beaudry, Arthur Berthiaume, W. U. Boivin, A. N. Brodeur, Emilien Daoust, A. P. Frigon, J. O. Gareau, Alph. A. Granger, Ludger Gravel, A. H. Hardy, Lt.-Col. A. E. Labelle, Mendoza Langlois, J. T. R. Laurendeau, A. S. Lavallée, J. T. Marchand, C. E. Martin, J. P. Mullerkey, Alex. Prud'homme, Alph. Renaud et Ls Jos. Tarté.

M. Isale Préfontaine passa en revue les principales questions qui ont attiré l'attention de la Chambre et au premier rang il plaça la fondation de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec.

La Chambre, dit encore M. Préfontaine, s'est intéressée à une question d'une très grande importance pour faciliter le développement du commerce extérieur, je veux parler des colis postaux. Nous avons signalé l'irrégularité des charges entre les différentes colonies de l'Empire, et l'avantage qu'il y aurait en adoptant un tarif réduit, tout en étant uniforme.

Pour favoriser les relations commerciales d'un océan à l'autre, nous avons également suggéré la création d'un code Canadien de commerce qui faciliterait la connaissance des lois commerciales et industrielles en pourvoyant entre autres matières à une loi de faillite uniforme pour le Canada. Nous avons de plus recommandé l'adoption de mesures ayant pour objet la conclusion de conventions interprovinciales afin d'aider dans les autres Provinces l'exécution des juge-

ments et obtenir la reconnaissance des actes et autres procédures passés dans notre Province.

Nous sommes heureux que la Commission des Chemins de Fer du Canada nous ait donné une forme de lettres de voiture équitable.

M. Préfontaine rappelle les vœux de la Chambre en ce qui concerne la responsabilité des transporteurs par eau, la liberté du commerçant de placer ses assurances sur le feu où bon lui plat.

Le vœu de la Chambre concernant la réduction du taux d'affranchissement à un sou dans les villes; celui relatif au traitement des commis-voyageurs reconnu privilégié au même titre que celui des autres commis ont été exaucés.

M. Préfontaine mentionne aussi ce que la Chambre a fait au sujet des canaux de Welland et de la Bale Georgienne, au sujet du port de Montréal et du canal du St-Laurent, et au sujet des affaires municipales, questions que traitera tout-à-l'heure, M. O. S. Perrault.

L'école des Hautes Etudes Commerciales et l'école technique

Il est heureux de rappeler que la Chambre de Commerce a été la première à faire ressortir la nécessité de créer dans notre province des établissements d'enseignement technique. Deux écoles : celle des Hautes Etudes Commerciales et l'Ecole technique vont bientôt ouvrir leurs portes.

La classe commerciale n'a pas ménagé son approbation à la Chambre de Commerce pour son travail et durant les deux dernières années, le nombre des membres s'est augmenté de trois cent soixante adhésions nouvelles.

Au début de notre administration, en février 1908, dit le président sortant, nous avions un surplus de \$4,264.23; aujourd'hui, deux ans plus tard, nous laissons à notre nouveau Président un surplus de \$17,876.38. Ces chiffres, messieurs, disent plus que tout ce que je pourrais ajouter combien M. Fortier, notre ex-

trésorier, et M. Masson, notre ex et j'espère notre futur président du comité des finances, ont été à la hauteur des positions difficiles que vous leur aviez confiées. A notre dévoué secrétaire, M. Bourbonnière et à M. Ludger Gravel, Président du comité de propagande; à tous ces messieurs, j'offre les remerciements les plus sincères de notre Chambre.

Et M. Préfontaine conclut en remerciant la Chambre de l'honneur qu'elle lui a fait durant deux ans et tous ceux qui ont contribué à la prospérité de la Chambre.

M. Préfontaine félicite son successeur et l'invite à prendre son siège. M. O. S. Perrault, au milieu des acclamations de la Chambre se lève et prend la parole :

Il remercie les membres de la Chambre du témoignage de confiance qu'ils lui ont accordé en le portant à la présidence et félicite le Président sortant qui emporte l'admiration et la reconnaissance de tous, de l'habileté et du zèle éclairé dont il a fait preuve.

Passant à l'avenir M. Perrault dit que, l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales construite, il va falloir s'occuper de l'outiller, d'y installer une exposition permanente des produits nationaux, d'organiser son fonctionnement, ses programmes.

"Avec l'appui déjà reçu de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province, nous insisterons, dit-il, pour l'obtention d'un Code de commerce Canadien comprenant entre autres matières l'établissement d'une loi de faillites uniforme pour tout le Canada.

"Nous interviendrons auprès des autorités compétentes comme dans les années passées pour nous opposer à l'octroi de privilèges spéciaux, sollicités sous le couvert de projets de loi, relatifs aux sociétés co-opératives, et nous devons veiller à protéger la juste liberté des patrons dans la réglementation des heures de travail, de même qu'à la sauvegarde de tous les droits acquis et légitimes des